

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 9 (1933-1934)
Heft: 6

Artikel: Méthode d'instruction [Fortsetzung]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-705854>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

siasme, je m'étais écrié: l'infanterie suisse est l'inverse des armées étrangères, elle est unique au monde, car plus l'on descend parmi les grades, mieux l'on tire! Il y eut des protestations, et le soir, je dus monter au rapport du colonel, un officier de tir distingué, qui du regard me toisa, fronça les sourcils, puis sourit en me serrant la main avec cette sentence: il est parfois des vérités dont il faut polir la façon de les dire!

Je dois aujourd'hui faire avec plaisir une réhabilitation d'honneur: depuis vingt ans le tir s'est grandement amélioré parmi nos officiers. J'ai pu le constater à bien des occasions. A Genève encore, aux récents concours des sous-officiers, de nombreux officiers faisaient partie de l'association le démontrèrent.

Je veux le répéter comme conclusion: l'armée suisse est unique au monde. On ne peut rien préjuger; mais ses capacités de tir, si malheureusement il fallait en faire la démonstration, seraient d'autant plus terribles, qu'elles sont inconnues. La cause en est au fusil à domicile, à une éducation au tir conservée de génération en génération et à une instruction dans cet art constante, variée et soignée.

L. D.

(« Gazette des Carabiniers. »)

Méthode d'instruction

Le contrôle individuel dans les Cours de répétition (Suite)

Pendant ce temps, que fait la troupe au cantonnement? Les bons soldats, qui ont satisfait au premier contrôle et ceux qui ne se sont pas encore présentés, continuent les travaux de cantonnements et mettent leur paquetage en ordre. Quelques-uns des bons sont aussi occupés à aider ceux qu'on a renvoyés comme insuffisants. Ces derniers se préparent pour le prochain contrôle. Ils le font seuls, non pas par groupe, mais demandent l'appui du sous-officier ou d'un de leurs camarades. Ceux qui n'ont plus rien à faire, se préparent pour l'après-midi. On leur indique les exercices qui seront contrôlés ultérieurement. A proximité immédiate du cantonnement se trouvent les différentes armes et engins, soit fusils-mitrailleurs, mitrailleuses, appareils de téléphone, appareils de pointage, voire même canons, etc. Pour les fusiliers on aura préparé des cibles. Les hommes s'exercent là et reprennent contact avec les armes et instruments qu'ils n'ont plus eu l'occasion de manipuler depuis leur dernier service. Les conducteurs s'exercent à harnacher leurs chevaux ou mulets. Des règlements sont mis à disposition pour que les hommes puissent revoir certains détails qu'ils ont peut-être oubliés. Tout ce travail doit se faire d'une façon — on pourrait dire — volontaire! A une époque où l'homme au combat est livré à lui-même, il ne peut être question de le surveiller comme un enfant. Ceux qui croient pouvoir profiter de la liberté pour ne rien faire, s'en ressentiront lors de l'examen. Dans tous ces travaux, les camarades s'entraident. L'un lit, par exemple, le règlement pendant que d'autres exécutent les exercices.

Quel est le rôle du sous-officier resté au cantonnement? Il faut surtout éviter qu'il ne se comporte en « bonne d'enfants ». Sa première tâche, c'est d'*organiser le travail* de manière que chacun soit occupé. Les hommes qui ont subi le contrôle avec succès et qui ont fini leur paquetage s'adressent à lui. Ou il leur donnera des travaux de cantonnement à faire, ou il les enverra aux armes et instruments pour s'instruire. Les fusiliers qui n'ont pas d'arme automatique exercent la charge, le pointage contre une cible ou peuvent même être initiés aux secrets du fusil-mitrailleur. Le sous-offi-

cier se tiendra en outre à disposition de ceux qui lui demandent conseil, soit pour leur paquetage, soit pour les préparer au contrôle individuel, soit pour le travail aux armes et aux appareils.

L'après-midi, c'est le *travail technique* qui est inspecté. Les hommes viennent de nouveau un par un, mais on peut raccourcir les intervalles.

Ce contrôle varie selon l'arme. Les fusiliers monteront par exemple la charge, exécuteront un bond et tireront contre un but qu'on leur indique en mettant la hausse à la distance qu'ils estiment. Les fusiliers-mitrailleurs et les mitrailleurs manieront leur arme, la mettront en position ou la démonteront. Les canonniers font du pointage ou travaillent à la pièce. Les téléphonistes travaillent avec les appareils, transmettent des dépêches et servent les centrales. Les conducteurs harnachent leurs chevaux. Pour ce genre de contrôle, les programmes de concours des sociétés de sous-officiers peuvent servir de modèle. On procédera de la même façon que durant la matinée, mais il n'est peut-être pas nécessaire que le commandant d'unité voie de nouveau personnellement tous les hommes. Si le contrôle du matin a été fait avec la rigueur nécessaire, il est certain que celui de l'après-midi ira beaucoup plus vite, parce que les hommes ont déjà senti qu'on demande un travail précis et leur attention est déjà éveillée.

La fin de cette journée de contrôle individuel est marquée par une inspection minutieuse des cantonnements et des paquetages. Dans le cas où l'unité n'atteint son cantonnement que le deuxième jour vers midi, on renvoie une partie du travail, soit l'examen technique, au lendemain.

Après cette énergique reprise en main, l'unité est prête pour l'instruction du combat. Tous les autres jours de la semaine, en tant qu'ils ne sont pas occupés par des exercices de tir, doivent servir uniquement à ce but, excepté pour les troupes de transmission qui auront peut-être encore à reprendre certains détails de leur service technique. Il serait donc non seulement inutile, mais tout à fait faux de vouloir reprendre tous les jours ce contrôle individuel, ou de prévoir d'autres séances d'instruction individuelle, et cela même après le retour de la troupe d'un exercice. Cela transformerait un procédé efficace et de haute valeur en une chicane fâcheuse. L'esprit de la troupe en souffrirait certainement. Mais, d'autre part, il est évident qu'il faut maintenir, et cela justement pendant les exercices en campagne, les exigences du premier jour. L'homme qui doit s'annoncer à un chef pour faire un rapport, et cela même en pléines manœuvres de division, doit se présenter dans la même bonne tenue, doit se mettre au garde-à-vous aussi énergiquement et aussi correctement que s'il s'agissait de nouveau du fameux contrôle individuel. Et que le chef ne s'excuse pas en prétendant que, dans de pareilles circonstances, on n'a pas le temps de contrôler. Il suffit de dire à un homme qui se laisse aller: « Vous savez bien que je n'accepte pas une pareille position » ou « Parlez d'une façon claire et énergique, comme vous l'avez appris » et l'homme réagira tout de suite. C'est de cette manière que le chef inculque à ses hommes les trois commandements du soldat:

1° En service, tu ne dois jamais te laisser aller;

2° En service, tu dois concentrer toute ton attention sur ta tâche;

3° En service, tu dois toujours faire de ton mieux.

Une troupe, éduquée d'après ces principes, aura de magnifiques résultats dans son travail, quel qu'il soit. Son instruction pour le combat en sera grandement fa-

VERLAGSGENOSSENSCHAFT
„SCHWEIZER SOLDAT“, ZÜRICH

EINLADUNG

an die Herren Genossenschaftler

ZUR ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

Samstag, 9. Dezember 1933, 15 Uhr, ins Bahnhofbüfett II. Klasse, Zürich, Konferenzsäle

TRAKTANDEN:

1. Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 17. Dez. 1932
2. Bericht über das VI. Geschäftsjahr 1932/33
3. Bericht der Kontrollstelle und Abnahme der Jahresrechnung des Geschäftsjahres 1932/33
4. Dechargeerteilung an die Organe
5. Budget 1933/34
6. Verschiedenes und Unvorhergesehenes

Die Jahresrechnung liegt den Genossenschaftlern vom 5. bis 9. Dezember 1933, mittags 12 Uhr, im Bureau des Geschäftssitzes der Genossenschaft, Rigistraße 4 in Zürich 6, zur Einsicht auf. Die Anteilscheine gelten als Zutrittsausweis zur Generalversammlung und sind mitzubringen.

Namens des Vorstandes der Verlagsgenossenschaft „Schweizer Soldat“

Der Präsident: Oberst i. Gst. *Arthur Steinmann*

Der Aktuar: Oblt. *G. S. Abt*

SOCIÉTÉ D'ÉDITION «SOLDAT SUISSE», ZURICH

MM. les sociétaires sont convoqués en

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

pour le samedi 9 décembre 1933 à 15 heures au Buffet de la Gare II^e classe, salles des conférences à Zurich

ORDRE DU JOUR:

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 décembre 1932
2. Rapport sur le VI^e exercice, 1932/33
3. Rapport des contrôleurs et approbation des comptes pour l'exercice 1932/33
4. Décharge aux organes dirigeants
5. Budget pour 1933/34
6. Divers et imprévus

Les comptes relatifs à l'exercice 1932/33 peuvent être consultés par MM. les sociétaires, du 5 au 9 décembre 1933 à 12 heures, au bureau du siège d'affaires de la Société: Rigistrasse 4 à Zurich 6.

Les bons de participation (Anteilscheine) serviront de pièces justificatives pour prendre part à l'assemblée générale; MM. les sociétaires devront en être porteurs.

Au nom du Comité de la Société d'Édition „Soldat Suisse“

Le président: Colonel E. M. G. *Arthur Steinmann*

Le secrétaire: Plt. *G. S. Abt*

cilitée; son esprit de discipline se manifestera même pendant les manœuvres les plus fatigantes.

Une troupe, éduquée d'après ces principes, est apte à la guerre.

Lieut.-colonel H. Frick,
de l'état-major général.

Eidgenossen

Von Arnold Ott.

In der Schenke Gläserklingen
Lauter Lärm beim Feuertrank.
Erst ein brüderlich Umschlingen,
Dann ein vaterländ'scher Zank.
Lose Stichelei, dann dreiste
Worte jäher Leidenschaft,
In die streitgeballten Fäuste
Fährt die langverhalt'ne Kraft.
Und sie will sich neu erfrischen,
Trotzig stehen Mann an Mann,
Ueber umgestürzten Tischen
Hebt ein mächtig Ringen an.
Da ertönt aus einer Ecke
Weihgesang ins wilde Schrei'n,
Und die Männer, sie erschrecken
Vor sich selbst und stimmen ein.
Von dem Vaterlandsgesange,
Von dem starken, übermannt,
Reichen sich nach blut'gem Gange
Brüderlich die biedre Hand.

Die Wiederholungskurse des Jahres 1934

In dem 1932 begonnenen und für vier Jahre berechneten Turnus der Wiederholungskurse ist für das nächste Jahr folgende Anordnung vorgesehen: 1. und 3. Division: *Manöverwiederholungskurse*; 6. Division: *Divisions-W.-K.*; 4. und 5. Division: *Detachements-W.-K.*; 2. Division: *Detail-W.-K.* Entsprechend sind die Übungen der Stäbe und die taktischen Kurse vorgesehen: Übungen der Stäbe in den Divisionen mit Manöver-W.-K., taktische Kurse in den Divisionen mit Detachements-W.-K. Die Kadervorkurse haben in den neun Jahren, in denen sie nunmehr, zuerst versuchsweise in kleinem Umfang, durchgeführt worden sind, sehr günstige Resultate ergeben. Als Grundlage für die gesamte Ausbildungsarbeit im Wiederholungskurs sind sie außerordentlich wertvoll; nebst den Kadervorkursen für den Auszug sind solche vorgesehen für die Landwehr-Wiederholungskurse der Infanterie, Artillerie und Genietruppen.

Wer ist 1934 wiederholungskurspflichtig?

Während dieses Jahr der Jahrgang 1905 (Kavallerie 1904) und ältere Jahrgänge, die bis Ende 1932 sechs (Kavallerie sieben) Wiederholungskurse bestanden hatten, von der Leistung des siebenten (Kavallerie achten) Wiederholungskurses ent-

hoben wurden, sollen im nächsten Jahre wiederum die Bestimmungen des Bundesgesetzes über die Militärorganisation zur Anwendung gelangen.

Zu den Wiederholungskursen des Jahres 1934 haben einzurücken: *Auszug*: Bei allen Truppen, mit Ausnahme der Kavallerie: alle Offiziere, die Unteroffiziere, Gefreiten und Soldaten, welche die gesetzlich vorgeschriebene Zahl von Wiederholungskursen (10 W.-K. für Wachtmeister und höhere Unteroffiziere, 7 für die übrigen bzw. 6 für diejenigen des Jahrgangs 1905 und älterer Jahrgänge) noch nicht effektiv bestanden haben. Bei der Kavallerie: alle Offiziere, alle Korporale, Gefreiten und Soldaten, die noch nicht 8 W.-K., und diejenigen des Jahrganges 1905 und älterer Jahrgänge, die noch nicht 7 W.-K. bestanden haben.

Zu den Wiederholungskursen der *Landwehr* werden entsprechend dem begonnenen Turnus aufgeboten: aus jeder Division ein Landwehr-Infanterieregiment und eine Anzahl Einheiten der Spezialwaffen. Von diesen Truppenteilen haben nur einzurücken die Offiziere und höhern Unteroffiziere bis zum Wachtmeister, die noch nicht zwei Wiederholungskurse, die Korporale, Gefreiten und Soldaten, die noch keinen W.-K. in der Landwehr bestanden haben. In der Regel haben demzufolge nur die vier jüngsten Jahrgänge (1898 bis 1901) einzurücken, also Mannschaften, die keinen Aktivdienst mehr geleistet haben.



An die Ski fahrenden Of., Uof. und Soldaten der Fliegertruppe

In vermehrtem Maße wie bisher sollen die Angehörigen der Fliegertruppe im Skiwesen zusammengefaßt werden, um an militärischen Einzel- und Patrouillenwettläufen teilzunehmen. Es ergeht hiermit die Aufforderung an alle, die sich fähig fühlen, an Konkurrenzen zu starten, sich unverzüglich beim Unterzeichneten schriftlich zu melden, worauf weitere Instruktionen folgen werden. Solche, die sich für die Teilnahme an militärischen Skikursen interessieren, erhalten beim Unterzeichneten ebenfalls Auskunft.

Oblt. H. Bitterlin, Skioff. der Fliegertruppe,
Basel, Batterieweg 27.

Militär-Ski-Patrouillenlauf 1934

Offizieren, Unteroffizieren und Soldaten der 5. Div. und der Gotthardbesatzung rufen wir nochmals den 2. Militär-Ski-Patrouillenlauf der 5. Div. und der Gotthardbesatzung in Erinnerung. Der Patrouillenlauf findet definitiv am 14. Januar 1934 in Schwyz statt. Es werden, wie letztes Jahr, 3 Kategorien gebildet: I. Patr. der Geb.-I.-Br. 15; II. alle übrigen Patr. der 5. Div. und der Gotthardbesatzung in a einer leichten und b einer schweren Kategorie. Bei genügender Beteiligung aus der Landwehr soll weiter eine Kategorie für Landwehrtruppen gebildet werden. Die definitive Wettlaufordnung wird in nächster Zeit allen Einheitskommandanten zugehen. Der Div.-Patr.-Lauf ist als eine Ausscheidung für die schweizerischen Militär-Skiläufer in Andermatt am 4. Februar zu betrachten und es wird daher erwartet, daß eine möglichst große Zahl von Pa-

Ein angenehmer Begleiter während der Dienstzeit

ist der bewährte Schleif- und Abziehapparat
Allegro denn er gewährleistet tadelloses Rasieren
mit der gleichen Klinge während vielen Monaten.

Mod. Standard: Vernickelt Fr. 18.—, schwarz Fr. 12.—



Neu! Allegro, Mod. Spezial-

Reiseformat für zweischneidige Klingen. Vernickelt Fr. 7.—.

In Messerschmiede-, Eisenwaren- und allen andern einschlägigen Geschäften.

Prospekt gratis durch: Industrie A.-G. Allegro, Emmenbrücke 151 (Luzern)

